

BREVET PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT

Spécialités « Activités Physiques pour Tous »

Déroulement des épreuves de sélection

LES EPREUVES TECHNIQUES

Textes de référence : Annexe III de l'arrêté du 24 février 2003 portant création de la spécialité « activités physiques pour tous » du BP JEPS et annexe III de l'arrêté du 7 juillet 2006 portant création de la spécialité « activités sports collectifs » du BP JEPS

Les candidats passent dans un premier temps les épreuves techniques, selon le descriptif présenté ci-dessous. La formation proposée étant un cursus intégrant les 2 spécialités du Brevet Professionnel, tous les candidats présentent les tests techniques relatifs aux 2 diplômes. Le cas échéant, les personnes qui échoueraient aux épreuves techniques de la spécialité « Sports Collectifs » et qui par contre valideraient celles de la spécialité « Activités Physiques pour Tous » poursuivront les épreuves de sélection dans l'objectif de leur admission à la formation au Brevet Professionnel Activités Physiques pour Tous.

Pour le Brevet Professionnel Activités Physiques pour Tous

Les candidats doivent satisfaire aux deux tests techniques prévus pour chaque diplôme.

La non satisfaction à une des épreuves élimine le candidat sur l'ensemble du test.

Equivalences :

Sont exemptés des tests techniques, les titulaires du BAPAAT et de tout diplôme de niveau 4 ou supérieur dans le champ du sport. Il en est de même pour les personnes titulaires d'un diplôme délivré par une fédération sportive agréée par le Ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative

EPREUVES ECRITES ET ENTRETIEN

Seuls les candidats ayant satisfait aux tests techniques sont admis à se présenter aux épreuves écrites et à l'entretien.

Les entretiens se déroulent à partir du document personnel déposé lors de l'inscription à ces tests.

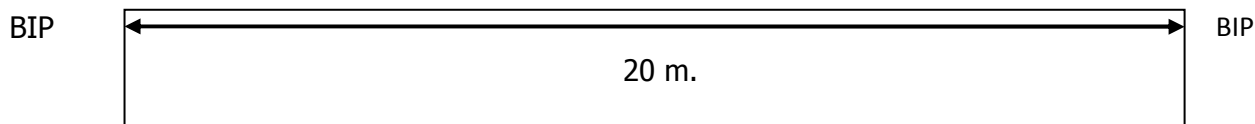
LES EPREUVES TECHNIQUES RELATIVES A LA SPECIALITE « Activités Physiques pour Tous »

➤ Test du Luc Léger : course navette

Epreuve cardio-vasculaire permettant une évaluation indirecte de la consommation d'oxygène en valeurs absolue et relative.

Protocole : course navette sur une distance de 20 mètres. Le candidat effectue des allers-retours successifs en suivant le rythme imposé par le bip, il pose systématiquement le pied derrière la ligne au moment du bip avant de repartir (tolérance de 2 foulées). Le rythme imposé par le bip augmente à chaque palier. Un palier est constitué de plusieurs allers-retours.

Le candidat est éliminé s'il n'est plus en mesure de faire coïncider sa course à l'émission du bip (plus de 2 foulées de retard).



Barème Homme : atteindre le palier numéro 7

Barème Femme : atteindre le palier numéro 5

➤ **un test d'habileté motrice** (cf. test de sélection du BEESAPT).

1. Parcours d'habileté motrice

DESCRIPTION (VOIR SCHEMA CI-JOINT).

DEPART ;

- Course sur 8 m ;
- Franchir une haie, parcourir une distance de 6 m puis franchir un espace de 2 m pour les hommes et de 1,80 m pour les femmes (hauteur de haies : 0,56 m pour les femmes et 0,76 m pour les hommes) matérialisé par deux tracés au sol. Parcourir à nouveau une distance de 6 m et franchir la deuxième haie ;
- Entrer à une extrémité d'une poutre de 5 m placée à 1 m du sol, aller jusqu'à l'autre extrémité et sortir en sautant. En cas de chute, le candidat remonte sur la poutre pour terminer sa prestation ;
- Contourner le plot A placé à 2 m ;
- Course sur 5 m ;
- Lancer une balle d'un poids de 200 g dans trois cercles de 70 cm de diamètre tracés au sol.
- Les distances de lancer sont mesurées entre le centre de chaque cercle et la marque derrière lequel doit se trouver le lanceur, soit :
 - Pour les femmes : le centre du premier cercle est à 4 m, le deuxième se trouve à 5 m, le troisième à 6 m ;
 - Pour les hommes : le centre du premier cercle se trouve à 5 m, le deuxième se trouve à 6 m, le troisième à 7 m.
- Le candidat dispose en tout de six balles et doit les lancer dans les cercles successifs en allant du plus proche au plus éloigné.
- Course : contourner le plot B placé à 10 m de la base de lancer de balles ;
- Course de 5 m pour prendre le ballon (médau, GRS...) posé dans un cerceau et partir en dribblant d'une seule main (changements de main autorisés) pour effectuer un slalom entre les quatre premiers plots disposés en croix (distance entre un plot et le centre de la croix : 1,50 m). Continuer en slalom entre trois plots alignés et distants de 1,50 m jusqu'à l'élastique fixé à 40 cm du sol ; tout en continuant le dribble, franchir cet élastique sans le toucher ;
- Contourner le plot situé à 1 m derrière l'élastique, poser le ballon au sol et effectuer le slalom, en sens inverse, en dribblant au pied, jusqu'au cerceau ;
- Immobiliser la balle, toujours au pied, dans le cerceau ;
- Contourner le plot B - course sur 15 m ; lancer trois médecine-balls (2 kg pour les femmes, 3 kg pour les hommes) au-delà d'une ligne située à 5 m (lancer à deux mains départ poitrine) ;
- Course en slalom en contournant des plots successifs distants de 10 m (55 m en tout) jusqu'au plot d'arrivée.

DUREE :

- La durée maximale du parcours doit être égale ou inférieure à une minute quarante-cinq secondes pour les hommes et deux minutes pour les femmes, pénalités comprises.
- Toute erreur dans le parcours entraîne des pénalités conformément au tableau ci-dessous.
- Erreurs entraînant une pénalité de 5 secondes :
 - Chute d'une latte au passage des haies
 - Non franchissement de l'espace
 - Par cible manquée au lancer de balles
 - Non passage à un plot à l'un des deux slaloms (par plot)
 - Toucher de l'élastique balle tenue
 - Franchissement de l'élastique balle tenue
 - Toucher la balle de la main pendant des dribbles au pied
 - Ballon non immobilisé au pied dans le cerceau, au retour
 - Par médecine-ball n'atteignant pas la ligne à 5 m

DES BONIFICATIONS SONT ACCORDEES SELON LES DISPOSITIONS SUIVANTES :

de 31 à 40 ans : 10 secondes

de 41 à 50 ans : 15 secondes

au-delà de 51 ans : 20 secondes.

